

Plaidoyer pour une éducation à la petite enfance en Haïti

Pierre Toussaint

Résumé : La petite enfance est une période cruciale de la vie pour tout être humain. Selon plusieurs organismes internationaux, notamment, l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Unesco et l'Unicef, intervenir tôt, par des mesures de protection de la petite enfance et des programmes d'éducation du jeune enfant peut favoriser le développement de son plein potentiel qui se reflètera par la suite par de meilleurs apprentissages dans sa vie d'écolier et au-delà.

Comment se concrétise cette réalité pour les enfants haïtiens ? Quel rôle concret joue l'État haïtien dans ce domaine ? Quelles mesures spécifiques doit-il mettre en place pour assurer le développement du potentiel des enfants d'Haïti et ainsi favoriser leur réussite scolaire ?

Nous croyons que l'État haïtien a un devoir inaliénable, celui de s'assurer du respect des droits de l'enfant en rendant disponibles les services nécessaires favorisant le développement de leur autonomie et de leur bien-être personnel. Nous proposons que l'État haïtien se donne un plan à long terme afin d'offrir des services éducatifs adaptés aux enfants de 0-5 ans sur tout le territoire national.



Rezime : Peryòd kote yon timoun anbazaj, se YON epòk nan lavi ki enpòtan pou tout moun. Daprè anpil òganizasyon entènasyonal, tankou, Òganizasyon Nasyon Zini (ONU an franse) ak Inisèf, si nou aji byen bonè, avèk plan pwoteksyon pou timoun an bazaj epi pwogram edikasyon pou timoun piti, sa kab favorize devlopman yon timoun nan tout kapasite li. Nou pral wè rezilta aksyon nou yo pi devan, paske timoun la ap kab bay pi bon rannman nan travay lekòl li epi menm plis pase sa.

Kouman reyalyite sa a parèt pou timoun Ayiti yo ? Ki wòl aktif leta ayisyen jwe nan domèn sa a ? Kisa li kab fè espesifikman pou pèmèt timoun Ayiti yo devlope kapasite yo epi pou yo bay bon rezilta nan travay lekòl yo ?

Nou kwè leta ayisyen gen yon devwa li pa kab neglije, sa vle di, pran responsablite li pou fè respekte dwa timoun apati sèvis li va kreye pou favorize devlopman tout timoun, ede yo jwenn otonomi yo ansanm ak yon byennèt pèsònèl. Nou ap pwopozè pou leta ayisyen kreye yon plan sou yon peryòd tan byen lonng, yon fason pou li parèt ak sèvis edikasyon ki bon pou timoun soti 0 rive 5-an sou tout teritwa nasyonal la.

1. INTRODUCTION

Tous s'entendent pour dire que la petite enfance constitue une période importante dans la vie de chaque personne. Dans ce texte, nous tenterons de faire un plaidoyer en faveur de la mise en place d'un programme d'accueil et de développement de la petite enfance. Nous mettrons l'accent sur l'importance de créer les conditions favorables à l'accueil et au développement global des jeunes enfants.

Dans le *Rapport mondial de suivi de l'EPT 2007*, on peut lire :

« La petite enfance est une période de remarquables transformations et d'extrême vulnérabilité. Les programmes qui aident les jeunes enfants durant les années qui précèdent leur entrée à l'école primaire donnent des bases solides à leur apprentissage et à leur développement ultérieur et leur permettent de prendre un bon départ dans la vie. Ces programmes pallient aussi les désavantages et l'exclusion, offrant une voie pour sortir de la pauvreté¹ ».

Cette affirmation est bien celle de tous les enfants, et ce, peu importe leur pays d'origine.

Dans ce même rapport à l'UNESCO, intitulé *Un bon départ : Protection et éducation de la petite enfance*, sous la direction de Nicholas Burnett, on apprend l'importance que revêtent l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE).

Pourquoi l'EPPE est-elle importante ?

2. LA PROBLÉMATIQUE DE LA PETITE ENFANCE EN HAÏTI

Haïti est un des 192 membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), donc signataire de la convention des droits à l'enfance. Dans le rapport, en guise de rappel, l'EPPE est présentée comme un droit fondé sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui a été ratifiée par la quasi-totalité des États membres. Toujours selon ce rapport, « l'EPPE peut améliorer le bien-être des jeunes enfants, en particulier dans le monde en développement où un enfant a une chance sur quatre de vivre dans l'extrême pauvreté et où 10,5 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans de maladies qu'il est possible de prévenir² ».

1. *Un bon départ : Protection et éducation de la petite enfance. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007*, verso de la page couverture.

2. *Un bon départ : Protection et éducation de la petite enfance. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2007. Résumé*, [En ligne], p. 5, <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001477/147785f.pdf> (Consulté le 28 août 2013).

Le premier objectif de l'Éducation pour tous vise à « développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment les enfants les plus défavorisés³ ».

En mars 2013, le gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a organisé des rencontres avec en toile de fond la politique nationale de la petite enfance.

Dans son édition du 23 mars 2013, *Haïti-Libre* titrait : « Haïti – Éducation : Vers une politique nationale pour le développement intégré de la petite enfance⁴. »

« Trois mois après les Assises nationales de la petite enfance, qui ont permis d'aboutir à la validation du document d'orientation pour ce sous-secteur, le Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) s'active pour les prochaines étapes consistant notamment en une campagne nationale de sensibilisation autour du Cadre de politique nationale pour le développement intégré de la petite enfance en Haïti⁵ ».

Yolaine Vandal, directrice du BUGEP, explique qu'il s'agit de la tranche d'âge des zéro à cinq ans tout en signalant que pour d'autres pays de la CARICOM, la tranche d'âge retenue va de zéro à huit ans. Faisant un bref état des lieux du dossier de la petite enfance, elle dit noter une volonté manifeste de l'État haïtien en vue de prendre en main ce secteur, d'en assurer la gouvernance et de définir les lignes directrices pour les agents qui souhaitent y œuvrer [1].

La démarche du Ministère s'est poursuivie en mai 2013. Dans un reportage de *Haiti Press Network*, on peut lire : « La campagne de sensibilisation autour de la petite enfance a été lancée lundi dans le département de l'Ouest, à Pétion-Ville, par le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, via le Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP), en présence des partenaires techniques et financiers du MENFP dont l'UNICEF, la BID, la Banque mondiale⁶ ».

Il s'agissait lors de cette rencontre de présenter à divers secteurs de la vie nationale le document-cadre de politique dont dispose actuellement le ministère de l'Éducation nationale pour le Développement intégral de la petite enfance (DIPE), duquel est apportée une réponse essentielle aux priorités du pays concernant :

- a) « la survie de l'enfant dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'assainissement, de l'éducation et de la protection ;

- b) le développement harmonieux et équilibré des enfants de zéro à six ans, avec un accent sur la période prénatale jusqu'à trois ans ;
- c) la protection juridique de l'enfant et les services de protection infantile ;
- d) les interventions pour faire baisser les taux de malnutrition, de mortalité et de morbidité affectant les femmes enceintes et les mères ;
- e) et enfin, la promotion des partenariats officiels entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé pour la mise en œuvre du document relatif au DIPE⁷ ».

Comment se concrétise cette réalité pour les enfants haïtiens ?

Les preuves sont faites : il faut investir dès le jeune âge afin de contrer les difficultés dans le développement global des enfants. Les rapports produits par des organismes internationaux tels l'UNICEF montrent que la prévention est une politique à privilégier afin de venir en aide à tous les enfants, notamment ceux qui vivent en milieux socioéconomiquement faibles.

Le gouvernement haïtien, dans son Plan opérationnel 2010-2015 intitulé *Vers la refondation du système éducatif haïtien*, avance, à l'axe 4 :

a) Prise en charge de la petite enfance (zéro à trois ans)

« La prise en charge de la petite enfance constitue à la fois une préoccupation et un défi de taille pour l'État haïtien, signataire de toutes les conventions sur les droits et la protection de l'enfant et soucieux de préparer la nouvelle société haïtienne dès les premiers moments de la vie de l'enfant⁸ ».

b) Prise en charge des enfants de quatre et cinq ans au préscolaire

« Le document de Stratégie nationale pour l'Éducation pour tous (SNA/EPT) et son plan triennal de mise en œuvre (PMO) ont identifié le sous-secteur préscolaire (petite enfance 4-5 ans) comme une étape importante de la vie de l'enfant et du développement de la personne en direction de laquelle des actions spécifiques devraient être engagées. Cette volonté du gouvernement de développer ce sous-secteur s'inscrit dans une double logique. D'une part, il s'agit pour l'État de réduire les disparités dues, entre autres, à une demande sociale pour l'éducation préscolaire et d'autre part, de prendre en charge le plus tôt et rapidement possible les enfants de manière à limiter les inscriptions / rentrées tardives au fondamental qui alimentent le phénomène des surâgés dans le système⁹ ».

3. Idem, p. 7.

4. <http://www.haitilibre.com/article-8175-haiti-education-vers-une-politique-nationale-pour-le-developpement-integre-de-la-petite-enfance.html> (Consulté le 28 août 2013).

5. Idem.

6. <http://hpnhaiti.com/site/index.php/societe/9772-haiti-education-la-campagne-de-sensibilisation-autour-de-la-petite-enfance-lancee-dans-louest> (Consulté le 28 août 2013)

7. Idem.

8. Gouvernement d'Haïti. *Plan opérationnel 2010-2015. Vers la refondation du système éducatif haïtien*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, [En ligne], p. 61, http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_Plan_operationnel_2010-2015.pdf (Consulté le 28 août 2013).

9. Idem, p. 63.

De telles dispositions permettront, entre autres, de mieux préparer les enfants – par des aptitudes sociales et cognitives – à une bonne transition vers le fondamental et, par voie de conséquence, de mieux combattre l'échec scolaire dans les deux premiers cycles.

Selon l'Institut haïtien de l'enfance (IHE), on observe un taux anormalement élevé de mortalité infantile de l'ordre de 50 %, principalement en raison de la malnutrition, des maladies infantiles et des mauvaises conditions liées à la situation économique des familles.

L'État haïtien annonce son intention de prendre ses responsabilités en donnant une chance égale à tous les enfants par la mise sur pied des infrastructures et d'un programme d'éducation à l'enfance afin de favoriser le développement intégral de tous les enfants.

3. CONTEXTE HAÏTIEN DE LA PETITE ENFANCE

3.1 Définition de « petite enfance » et « préscolaire » en Haïti

Avant d'aller plus loin, nous voulons présenter ici la définition retenue de la petite enfance et du préscolaire en Haïti.

3.1.1 Petite enfance ou préscolaire ?

Par « petite enfance », on entend le groupe d'âge composé d'enfants de zéro à cinq ans. Ces enfants, lorsqu'ils ne sont pas éduqués dans leur famille, sont accueillis dans des centres dits « préscolaires » en raison du fait qu'ils préparent les enfants à entrer à l'école dès l'âge de six ans révolus et qu'ils visent le développement global de l'enfant de zéro à cinq ans en contexte éducatif.

3.1.2 Centres préscolaires

Les centres préscolaires ne sont pas des écoles, mais des centres éducatifs destinés à continuer le travail des parents à la maison. Lorsqu'ils sont organisés de manière systématique, ils sont structurés :

- en crèche regroupant des enfants de zéro à trois ans ;
- en section des petits composée d'enfants de trois et quatre ans ;
- en section des moyens réunissant des enfants de quatre et cinq ans ;
- en section des grands accueillant des enfants de cinq et six ans.

Ces centres éducatifs préscolaires préparent les enfants à l'entrée dans le cycle fondamental dès l'âge de six ans, en agissant sur leur développement global, à savoir : le cognitif, l'affectif, le social et le psychomoteur. Quand on pense aux enfants et à leur développement, il faut adopter une posture de développement global, car tout est lié.

Depuis la Conférence mondiale sur l'éducation tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, reprise à Dakar (Sénégal) à l'occasion du Forum mondial sur l'Éducation pour tous (EPT/EFA), les politiques, les stratégies et les programmes de tous les pays du monde sont en parfaite harmonie avec les objectifs et les stratégies d'Éducation pour tous stipulés dans le *Cadre d'action de Dakar*, comme suit : « Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés¹⁰ ».

Nous faisons une proposition qui intègre la qualité et la quantité des infrastructures d'accueil de jeunes enfants.

Le gouvernement haïtien doit poursuivre ses efforts dans la mise en place d'une véritable politique de développement de l'éducation à la petite enfance, d'un programme de formation pour les éducatrices et les éducateurs et la mise en place de centres d'éducation à la petite enfance sur tout le territoire national.

4. UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE : POURQUOI UNE POLITIQUE ?

Une politique d'éducation à la petite enfance doit prendre en compte la réalité des enfants du pays, notamment ceux de milieux défavorisés. Elle doit intégrer les objectifs suivants afin de pallier les difficultés éprouvées par les enfants de zéro à cinq ans, notamment en régions :

- Favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne, notamment sur les plans affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur.
- Amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et à s'y intégrer harmonieusement.

4.1 Pour une politique d'éducation à la petite enfance pour les zéro à cinq ans

Une politique d'éducation à la petite enfance est un outil de développement pour les enfants qui sont accueillis, mais aussi pour le personnel qui a la charge d'éducation et d'éveil de ces enfants. La politique doit mettre l'accent à la fois sur la **qualité** et la **quantité** des infrastructures d'accueil des enfants. Elle doit avoir comme objectifs la mise en place et le développement de quatre principales dimensions d'un service d'éducation et d'accueil aux jeunes enfants. Il s'agit selon nous d'un service qui reconnaît d'abord et avant tout les besoins des enfants.

A) La qualité des services

La qualité est définie ici à partir de quatre dimensions ou critères principaux, soit :

- a) la qualité des interactions entre le personnel et les enfants ;

10. Forum mondial sur l'éducation. *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, (Dakar, Sénégal, avril 2000), [En ligne], p. 8, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf> (Consulté le 28 août 2013).

- b) la qualité des liens entre le personnel éducateur et les parents ;
- c) la qualité de l'installation de chaque centre et de son aménagement ;
- d) la qualité et la diversité des activités offertes aux enfants.

B) La quantité et la qualité des infrastructures

La quantité s'exprime par le nombre d'installations de qualité disponibles pour accueillir les enfants. Nous voulons ici inviter et inciter l'État haïtien à investir dans la mise en place, de façon décentralisée, de centres (à Port-au-Prince comme en régions) en nombre suffisant, mais aussi en qualité avec des installations qui répondent aux normes, afin d'accueillir tous les enfants en âge de fréquenter un centre d'éducation à la petite enfance (CEAPE) dans les 10 départements géographiques du pays. Il s'agit d'un investissement social et économique à long terme pour les enfants d'abord, pour les familles ensuite, et enfin pour la nation.

C) Un programme éducatif pour la formation en éducation à la petite enfance

Loin de nous l'idée d'imposer une vision à l'État et à la communauté, un modèle de formation dans le domaine de la petite enfance. Cependant, nous voulons rappeler l'importance de bien former les éducatrices et les éducateurs qui interviennent auprès des jeunes enfants.

La formation du personnel éducatif devrait être obligatoire afin de s'assurer que les gens qui interviennent possèdent les compétences nécessaires. Dans le cadre de cette formation, il y a lieu de mettre l'accent, notamment, sur le développement global de l'enfant et des dimensions qui le constituent. Ces dimensions sont les suivantes :

- la dimension affective ;
- la dimension physique et motrice ;
- la dimension sociale et morale ;
- la dimension cognitive ;
- la dimension langagière ;
- la dimension sécuritaire (protection de l'enfant).

Dans le développement de l'enfant, la dimension *affective* est de la plus haute importance. Elle permet de créer une relation affective stable et sécurisante avec l'enfant dès son entrée au centre de la petite enfance. C'est à partir de cette relation qu'il pourra se développer harmonieusement.

Traisons de la dimension *physique et motrice*, qui constitue un maillon important de la chaîne de développement de l'enfant, des besoins physiologiques, physiques, sensoriels et moteurs de l'enfant. Le développement de ses habiletés motrices (agilité, équilibre, latéralisation, etc.) comprend la motricité globale (s'asseoir, grimper, marcher, courir, sauter, etc.) et la motricité fine (dessiner, découper, etc.).

La dimension *sociale et morale* se définit par le développement de la capacité de l'enfant à entrer en relation avec les autres, à

exprimer et à contrôler ses émotions avec d'autres personnes (enfants, adultes) et à résoudre des problèmes.

On tient compte de la dimension *cognitive* par la création d'un milieu de vie stimulant qui permet à l'enfant de développer tous ses sens, d'acquérir des connaissances et des habiletés nouvelles et de comprendre les gens qui l'entourent.

Pour la dimension *langagière*, il y a lieu de renforcer le développement du langage et de la représentation symbolique. De plus, le personnel éducateur doit contribuer au développement des enfants sur ce plan en parlant avec eux et en les aidant à exprimer de mieux en mieux leurs besoins et leurs émotions.

La dimension *sécuritaire* tient au fait que la petite enfance est une période où l'enfant a besoin de sécurité. Sans vouloir le surprotéger, il faut trouver des mécanismes appropriés afin de le protéger contre des dangers présents dans son environnement.

Le programme éducatif doit comprendre également des services de promotion et de prévention visant à fournir à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Enfin, selon Yolaine Vandal, « le cadre de politique nationale relatif à la petite enfance constitue un acquis. Reste, précise-t-elle, à agir sur les curricula et prendre en compte les enfants, les parents et la formation des éducateurs pour avoir un préscolaire de qualité¹¹ ».

5. CONCLUSION

Nous partageons tout à fait les préoccupations de madame Vandal, directrice du BUGEPE. Toutefois, nous pensons que le Ministère doit se donner un plan d'action et un échéancier réaliste. Tout le monde est pour la vertu. Comment expliquer, en 2013, que nous en soyons encore là ? Le Ministère doit être proactif dans ce dossier et faire en sorte que chaque enfant ait une chance égale de réussite scolaire, indépendamment de son origine familiale, sociale, géographique et économique. Nous recommandons au gouvernement de doter le pays d'un véritable programme d'éducation à la petite enfance, politique qui comprendra un volet touchant l'accueil et le développement intégral des enfants. Enfin, nous recommandons la mise en place de 120 centres de la petite enfance dans les 10 départements d'ici 2015. ■

BIBLIOGRAPHIE

- République d'Haïti. (Janvier 2009). *Document cadre de Politique nationale. Développement de politique intégrée de la Petite Enfance. Première ébauche.*
- http://haiti-now.org/wp-content/uploads/2012/08/Cadre_de_Politique_Developpement_Integree_Petit_Enfants_2009.pdf (Consulté le 10 décembre 2013).

11. <http://www.haitilibre.com/article-8175-haiti-education-vers-une-politique-nationale-pour-le-developpement-integre-de-la-petite-enfance.html> (Consulté le 28 août 2013).

Pierre Toussaint, Ph. D. est professeur titulaire au Département d'éducation et pédagogie à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. Il dirige le groupe de recherche sur la formation initiale et continue du personnel enseignant (GREFICOPE) et le Laboratoire en gestion de l'organisation scolaire du Québec (LAGOS). Il a publié plusieurs ouvrages et articles en éducation, notamment en gestion de l'éducation et sur la diversité ethnoculturelle en éducation. Ses recherches actuelles portent sur la persévérance et la réussite scolaire de jeunes issus de l'immigration. Il est membre du conseil d'administration de GRAHN-Monde et coresponsable du Comité sur le système éducatif haïtien. Il est membre du Comité scientifique de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté *CRIEC* de l'UQAM. Toussaint.Pierre@uqam.ca



MAISON HENRI DESCHAMPS

Les Entreprises Deschamps-Frisch S.A.